

ACCOMPAGNEMENT

La ville de Bromont a mandaté Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont (ACBVLB) pour accompagner les propriétaires d'étangs et de lacs existants dans cette démarche de renaturation ou d'aménagement.

Pour ce faire, l'ACBVLB vous propose :

- 🐟 Des rencontres d'information
- 🐟 Une présence 5 jours/ semaine au pavillon éducatif du lac Bromont
- 🐟 Une visite de votre propriété pour mieux vous conseiller
- 🐟 Une sélection de ressources pour vous aider : professionnels, fournisseurs, sites internet de référence, etc. ...



CONTACT

Pour contacter l'ACBVLB :

- Venez nous rencontrer
Pavillon du lac Bromont, situé à la plage municipale (50, rue Frontenac).
Heures d'ouverture (saison estivale):
Lundi & mardi : fermé
Mercredi, jeudi & vendredi : 10h00 à 17h00
Samedi & dimanche : 10h00 à 16h00
- Téléphone
450 263-3360
- Internet
info@lacbromont.com
lacbromont.ca



ÉTANGS ET LACS ARTIFICIELS :
SOYEZ INFORMÉS!



Avoir un étang sur son terrain est un privilège qui s'accompagne cependant de responsabilités.

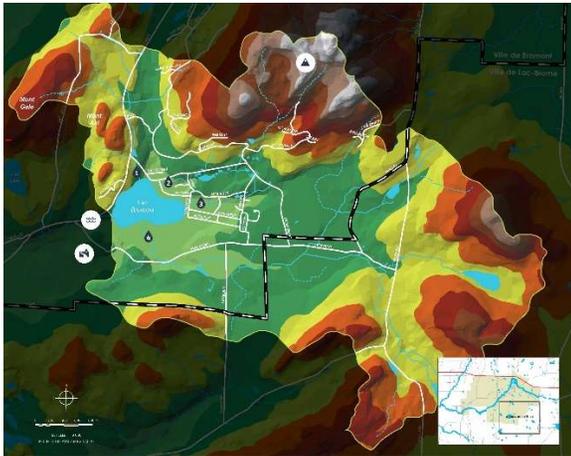


UNE PETITE GOUTTE D'EAU DANS UN GRAND RÉSEAU!

Lorsqu'une goutte d'eau sort de votre étang, elle arrive dans un fossé ou un cours d'eau et continue son chemin pour rejoindre le réseau de son bassin versant.

Même si aucune sortie (exutoire) n'est apparente, cette goutte d'eau peut tout de même rejoindre les eaux souterraines pour, elle aussi, alimenter le réseau hydrographique.

Que votre étang soit connecté ou non, la goutte d'eau, accompagnée de milliers d'autres, a ainsi un impact sur la qualité de l'eau des lacs et rivières qu'elle alimente!



LA PREUVE PAR 4

Ces dernières années, des études de caractérisation et d'évaluation sur des étangs et lacs artificiels ont permis de constater qu'ils ont effectivement un impact sur la santé globale du réseau hydrographique.



Parmi les impacts les plus importants de ces lacs et étangs, particulièrement ceux en mauvaise santé, notons les suivants :

- 1- Apport accru de sédiments et de matières en suspension;
- 2- Apports en phosphore causés par l'absence de bande riveraine et l'utilisation de fertilisants;
- 3- Augmentation de la température de l'eau et évaporation;
- 4- Contamination par des plantes aquatiques ornementales au détriment des plantes indigènes indispensables.

Recourir à de bonnes pratiques d'aménagement et d'entretien est essentiel pour préserver ou améliorer la qualité de l'eau de votre lac ou étang.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Suite à ces constatations et dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme, la ville de Bromont a adopté, en 2017, un nouveau règlement :

"Il est dorénavant interdit de construire de nouveaux étangs en zone résidentielle."

Tous les étangs reliés à un cours d'eau ou tous les étangs ayant une superficie de plus de 5 000 m², avec ou sans lien hydrologique, doivent respecter les normes de la réglementation concernant les bandes riveraines (voir dépliant à ce sujet).

ATTENTION : VOUS PLANIFIEZ DES INTERVENTIONS SUR VOTRE ÉTANG?

Avant d'entreprendre vos travaux, renseignez-vous auprès de votre inspecteur municipal pour savoir quels certificats ou permis sont requis, tant au niveau municipal que provincial.

